

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 19 octobre deux mille sept à onze heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence d'André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 87 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 12 octobre 2017, douze ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires.

Le Comité,

- ♦ **a désigné** Monsieur Sébastien MEURANT, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ♦ **a approuvé** le procès-verbal de la séance du Comité du 29 juin 2017,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 7 juillet et 22 septembre 2017,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 16 juin 2016,
- ♦ **a été informé** du bilan et des perspectives du Club des Grands Services Publics d'Eau permettant de mieux faire connaître le SEDIF dans le monde et d'engager des échanges, des débats et des études,
- ♦ **a approuvé** à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Fatah AGGOUNE, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre), le projet d'extension du territoire du SEDIF à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (T5), sous réserve de la publication de l'arrêté interpréfectoral afférent, et **a chargé** le Président de notifier cette délibération aux exécutifs des adhérents du SEDIF pour que leurs assemblées se prononcent sur cette adhésion, et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation, de les enregistrer,
- ♦ considérant l'intérêt pour le SEDIF de participer au 8^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se déroulera du 18 au 23 mars 2018 à Brasilia (Brésil), **a décidé** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 0,025 M€ au Partenariat Français pour l'Eau, et une subvention exceptionnelle d'un montant identique à pS-Eau pour co-organiser une série de réunions de travail ;
- ♦ considérant les dégâts désastreux provoqué par l'ouragan Irma, et la nécessité de relancer l'approvisionnement en eau potable de Saint-Martin, **a approuvé** l'attribution d'une aide exceptionnelle d'urgence de 50 00 € en faveur d'un organisme à but non lucratif, déterminé par le Bureau qui approuvera la convention correspondante,

♦ considérant l'intérêt pour le SEDIF à participer aux groupes de travail du pôle de compétitivité HYDREOS, association loi 1901, **a approuvé** l'adhésion du Syndicat à ce pôle, dont la cotisation annuelle s'élève à 2 400 € TTC,

♦ dans le prolongement de l'adhésion de Paris Est Marne & Bois au SEDIF pour le territoire de Saint-Maur-des-Fossés au 1^{er} juillet 2016, **a approuvé** le transfert des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau de cet EPT au SEDIF,

♦ **a approuvé** la décision modificative n° 2 du budget de l'exercice 2017, permettant les aménagements rendus nécessaires en sections d'exploitation et d'investissement, et enregistrant une augmentation globale des crédits de 2,2 M€ en mouvements réels ; **a décidé** de constituer une provision semi-budgétaire de 0,7 M€, correspondant aux pénalités appliquées à la société Bouygues Travaux Publics, pour deux marchés résiliés pour la rénovation de l'unité élévatoire de Choisy-le-Roi (lot 1 et 3),

♦ **a débattu et pris acte** des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 ; **a noté** la préparation du budget de cet exercice est conduite dans un contexte d'incertitude quant au territoire sur lequel le SEDIF exercera sa compétence au 1^{er} janvier 2018 ; **a pris acte** que l'équilibre de la section de fonctionnement proposé pour le débat d'orientations budgétaires est assuré sur une base resserrée comme en 2017 ; que le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 est établi à hauteur de 190,9 M€ H.T. en mouvements réels, sur la base d'une hypothèse de volume d'eau vendu aux abonnés de 240 Mm³ ; la part du prix de l'eau alimentant les comptes du SEDIF, fixée à 0,45 € H.T./m³ depuis le 1^{er} janvier 2008 (valeur de base), serait maintenue pour la 11^{ème} année consécutive ; le programme des dépenses d'équipements est estimé à 131 M€ H.T., l'encours de dette estimé au 31 décembre 2018 est de 219,1 M€, dont 71,3 M€ auprès de l'AESN, les intérêts d'emprunts restent maîtrisés (2,6 M€) et les amortissements sont estimés à 103 M€ H.T. pour l'exercice 2017 ;

♦ **a abrogé** la délibération du 21 septembre 2001, et **fixé** en annexe les montants des redevances pour l'occupation du domaine public du SEDIF, étant précisé qu'ils ne sont pas applicables aux prestataires du SEDIF et que les montants évolueront conformément à l'annexe à la délibération, **a décidé** que les autorisations sont accordées gratuitement lorsque la demande émane de services chargés exclusivement de la sécurité publique ou d'une association à but non lucratif, **a fixé** un montant plancher de redevance de 200 € par occupation, a précisé que tout déplacement du délégataire sera facturé 57 €,

♦ **a validé** les cinq orientations et les dix-sept engagements du Plan Climat Eau Energie, qui consolide les actions du SEDIF dans une démarche volontaire d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, pour un service public de l'eau réduisant l'impact de ses activités et augmentant sa résilience.

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le